

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 08/09/2025
et publié ou notifié
le 08/09/2025

COMMUNE D'AISSY SUR ARMANCON

Séance ordinaire du 05 septembre 2025

Date de la convocation: 29/08/2025

Membres en exercice : 10

L'an deux mille vingt-cinq et le cinq septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Olivier MURAT

Présents : 9

Présents : Olivier MURAT, Olivier CADART, Aymeric FOURRIER, Maude GUYOTOT, Roland BURGRAF, Marie-France MURAT, Christian FRANÇOIS, Hervé MEUGNOT, Nicolas DEZE

Votants : 10

Pour : 10

Représentés :

Contre : 0

Excusés : Thérèse BURGRAF

Abstentions : 0

Absents :

Secrétaire de séance : Marie-France MURAT

Objet: Installation d'une clôture grillage rue des Bergeries - 2025_50

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal l'éboulement d'une partie du mur parcelle AC 189.

Pour sécuriser le site et remplacer le mur éboulé, monsieur le Maire propose l'édifice d'une clôture simple torsion d'un montant de 2 427.60 € TTC par l'entreprise MARTINS,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ♦ **ACCEPTE** le devis pour l'installation d'une clôture grillage simple torsion par l'entreprise Martins de 2 427.60 € TTC..

Le Maire,
Olivier MURAT

*La secrétaire de
séance
M.F. Luret*

